



Centre national de la danse

DANSE EN AMATEUR ET RÉPERTOIRE

LIEUX RESSOURCES ET RÉSEAUX POUVANT VOUS
CONSEILLER ET VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE PROJET

JUILLET 2023

Service Recherche et Répertoires chorégraphiques

CN D
1, rue Victor-Hugo
93507 Pantin cedex

cnd.fr

CENTRE NATIONAL DE LA DANSE

Les groupes amateurs souhaitant monter un projet Danse en amateur et répertoire pourront s'adresser à différents services du CND et consulter de nombreuses ressources en ligne, afin de préparer leurs projets. Ne sont identifiées dans cette fiche que les activités des services et ressources les plus utiles aux groupes amateurs.

- Site du CND : www.cnd.fr

Recherche et Répertoires chorégraphiques

Contacts : T. 01 41 83 43 96 / recherche.repertoires@cnd.fr

Ce service, qui gère le dispositif Danse en amateur et répertoire, a mis en place des ressources en ligne afin d'aider les porteurs de projet dans leurs recherches de répertoires et d'intervenants.

La collection « Danse en amateur et répertoire » sur numeridanse.tv vous permet de retrouver les extraits présentés lors des rencontres nationales. Les captations des rencontres nationales de 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 sont en ligne (78 vidéos), d'autres captations des rencontres antérieures seront ajoutées au fur et à mesure.

- www.numeridanse.tv

L'espace répertoires s'adresse aux professeurs de danse, aux compagnies professionnelles ou amateurs qui souhaitent remonter des pièces de répertoire. Il leur permet de s'orienter vers des œuvres, des chorégraphes, des modes de transmission et des intervenants. Il contient des fiches classées par noms de chorégraphes.

- isis.cnd.fr/repertoires/

L'espace notateurs permet aux personnes souhaitant, entre autres, remonter des œuvres de répertoire d'après partition, d'accéder aux noms et CV de notateurs professionnels. L'espace répertorie une cinquantaine de notateurs - qui ont souhaité s'y inscrire - des systèmes de notation Benesh, Conté et Laban, ainsi que des lieux ressources : centres ressources, lieux de formation, comme le CNSMDP, associations de notation.

- isis.cnd.fr/notateurs/

Médiathèque

Contacts : T : 01 41 83 98 00 / mediatheque@cnd.fr

La médiathèque du CND propose à un public diversifié de larges ressources consacrées à l'art chorégraphique et aux techniques et pratiques de danse. Les collections et services de la médiathèque s'adressent à un très large public et notamment aux étudiants, chercheurs, chorégraphes et danseurs, pédagogues et professionnels de la culture... La Médiathèque propose sur place un service de prêt gratuit d'un choix de documents issus de ses collections et, pour ses usagers à distance, des ressources accessibles en ligne, notamment la « Collection Knust » de cinéogrammes (partitions chorégraphiques en notation Laban), des textes et des thèmes consacrés à des artistes, des œuvres et des lieux.

- mediatheque.cnd.fr

Numeridanse.tv

Numeridanse.tv est la première vidéothèque de danse gratuite qui rassemble des milliers d'heures de vidéos, des collections d'artistes nationaux et internationaux, des outils pédagogiques et des milliers de ressources éditorialisées pour comprendre la danse et son histoire. Gérée par une communauté de professionnels, elle est portée et coordonnée par la Maison de la danse de Lyon en association avec le CND.

- www.numeridanse.tv

Éducation à la culture chorégraphique

Au titre de Pôle national ressources pour l'éducation artistique et culturelle, le Centre national de la danse agit en faveur du développement de la culture chorégraphique en France et se positionne comme appui aux porteurs de projet. Il a pour vocation de fournir des ressources et des outils pour le développement de l'éducation à la culture chorégraphique sous toutes ses dimensions.

Un espace en ligne donne accès à des ressources et présente le réseau national composé d'un ensemble de partenaires actifs dans le domaine de la culture chorégraphique.

- aset.cnd.fr

Ressources professionnelles

Contacts : T. 01 41 839 839 / ressources@cnd.fr

Pour une meilleure compréhension du secteur chorégraphique, une documentation importante, sous forme de fiches pratiques, est gratuitement mise à la disposition des usagers à l'Espace ressources professionnelles au CND à Pantin. Elles sont librement consultables et également téléchargeables en ligne sur le site du CND.

Il est également possible de consulter le département Ressources professionnelles sur les questions juridiques liées à l'élaboration du projet (embauche, droit d'auteur, etc.).

- Voir sur le site du CND : www.cnd.fr/fr/section/18-ressources-pour-les-professionnels

Centre national de la danse à Lyon

Contacts : T : 04 72 56 10 70 / cndlyon@cnd.fr

Le CND à Lyon assure la continuité de l'ensemble des missions dans sa région d'implantation.

ÉTABLISSEMENTS LABELLISÉS ET RÉSEAUX NATIONAUX

Centres chorégraphiques nationaux (CCN)

Les centres chorégraphiques nationaux (CCN) sont une traduction de la politique de soutien à la danse engagée, à partir des années 1970, par l'État et certaines collectivités locales. La création des centres chorégraphiques nationaux a accompagné l'essor de la « nouvelle danse française », tout en s'inscrivant dans une logique globale de décentralisation culturelle.

L'appellation « centre chorégraphique national » a été formalisée en 1984. Il s'agit alors de reconnaître l'existence de 12 compagnies chorégraphiques déjà implantées sur le territoire et de convenir avec les collectivités locales de nouveaux moyens à accorder à ces compagnies. Progressivement, de nouveaux centres seront créés, grâce à la volonté conjointe de l'État et de collectivités (notamment les villes). 19 structures sont aujourd'hui labellisées CCN. Il s'agit de structures juridiques indépendantes, placées sous la direction d'un ou plusieurs artistes chorégraphiques. Lieux de référence pour la création, leur objectif est de promouvoir une large variété d'esthétiques et de concourir à l'élargissement des répertoires et des publics.

- Voir la fiche à télécharger sur www.cnd.fr/fr/page/105-vie-professionnelle

Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN)

Le premier centre de développement chorégraphique (CDC) a été créé en 1995, à Toulouse. D'autres structures, principalement des festivals de danse qui inscrivait au cœur de leur action la rencontre entre la création chorégraphique et les publics, ont ensuite rejoint le CDC de Toulouse. S'est ainsi constitué un réseau de 13 CDCN soutenus par les collectivités territoriales et l'État. Avec le décret du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques, les CDC deviennent CDCN : centres de

développement chorégraphique nationaux, label attribué au titre « d'une activité de diffusion et de mise en valeur de la diversité et de la création chorégraphique ».

- Voir la fiche à télécharger sur www.cnd.fr/fr/page/105-vie-professionnelle

Scènes nationales

Le label « scène nationale » est attribué à un établissement artistique et culturel de référence nationale exerçant des missions de diffusion artistique pluridisciplinaire, d'appui à la création contemporaine ainsi que d'action culturelle. Son attribution reconnaît l'engagement d'une structure à apporter durablement une égalité d'accès du plus grand nombre à une offre artistique pluridisciplinaire sur un territoire élargi aux bassins de vie les plus éloignés des centres-villes. Une structure labellisée « Scène nationale » s'inscrit dans les réseaux de diffusion et de production nationaux, voire européens et internationaux au sein desquels elle coopère afin d'assurer un soutien aux artistes, à leur circulation et à celle de leurs œuvres. Les scènes nationales constituent un réseau national de référence. Dans l'exercice de leurs missions, elles portent une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, au respect des objectifs de parité ainsi qu'à la prise en compte des droits culturels, de l'équité territoriale, pour le développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle.

- Voir le site de l'association des scènes nationales : www.scenes-nationales.fr

Scènes conventionnées d'intérêt national

L'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » réunit des structures de création et de diffusion soutenues par le ministère de la Culture en raison de leur action en faveur de la création artistique, du développement de la participation à la vie culturelle, de l'aménagement et de la diversité artistique et culturel d'un territoire. Cette appellation, ses conditions d'attribution et le cahier des charges afférant sont définis dans l'arrêté du 5 mai 2017. Elle s'inscrit dans un travail général de redéfinition des labels et du conventionnement dans le spectacle vivant et les arts plastiques opéré par le ministère de la Culture en 2017. L'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » fait suite à celle de « scène conventionnée », dont le programme avait été défini en 1999, et aux « Plateaux danse » de 1998.

- Voir site du ministère de la Culture sur www.culture.gouv.fr

Directions régionales des affaires culturelles (DRAC)

Depuis 1977, le ministère de la Culture est présent dans chaque région avec une direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Placées sous l'autorité des préfets de région, les DRAC sont chargées de la mise en œuvre, adaptée au contexte régional, des priorités définies par le ministère. Elles exercent également une fonction de conseil et d'expertise auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales.

- Voir site du ministère de la Culture sur www.culture.gouv.fr (rubrique « Régions »)

Aides et structures ressources dans les régions et départements

Les régions et départements jouent un rôle important dans le soutien à la vie chorégraphique, complémentaire de l'action des villes, d'une part, et du ministère de la Culture, d'autre part. Chaque région ou département développe une politique culturelle spécifique, dont les objectifs et modalités pourront être très différents d'un territoire à l'autre.

- Voir le site de l'association Culture.co, réseau national pour la culture dans les départements : <https://www.culture-co.fr/>

- Voir les sites de Régions de France : <https://regions-france.org> et de Départements de France : <https://departements.fr>